



Rappel historique : Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Technicien.ne.s

L'UFMICT fut créée en novembre 1978 dès l'origine de la création de la Fédération santé et action sociale, distincte de la Fédération des services publics. Actuellement, nous sommes l'Union Fédérale MICT la plus importante de la confédération CGT avec 12 123 FNI recensés en 2017.

Les syndicats ou activités MICT constituent la principale base de réflexion et d'action spécifique. La Commission Exécutive UFMICT élue à l'issue du congrès porte la volonté de faire émerger les principales problématiques rencontrées sur le terrain. L'action de l'UFMICT se construit et se met en œuvre grâce à la constitution d'un bureau dont les membres sont porteurs des dynamiques les plus fortes qu'il s'agit de développer.

Le regroupement des établissements des secteurs public et privé, avec parfois de nombreuses passerelles entre les deux secteurs, nous oblige à repenser la structuration de notre activité syndicale. Pour cela, nous préconisons que chaque syndicat se structure sur le mode d'une activité MICT. Les problématiques transversales récentes devront également être prises en compte comme celles de la précarité.

Subsistent d'autres questions, comme celles de l'activité libérale ou mixte faisant face à la subordination économique ou celles concernant la place des étudiant.e.s dans la syndicalisation.

Actuellement, onze collectifs professionnels offrent une réactivité tant dans le suivi de l'actualité, de l'articulation de l'information, que dans la lutte syndicale en lien avec l'identité de chaque profession. Les collectifs professionnels impliqués au sein des syndicats de leur établissement sont un gage de proximité et de développement de l'activité spécifique. Certains collectifs se sont déployés au niveau départemental, voire régional.

Dans le contexte du regroupement des établissements, il nous semble indispensable de développer dans chaque syndicat, sinon au niveau départemental, une activité pour les médecins, ingénieurs, cadres

encadrant et non encadrant, ainsi que pour les nombreuses professions techniques. Notre organisation syndicale doit avoir la capacité de s'adresser directement à chaque profession.

Une meilleure activité spécifique est à prendre en compte dans un contexte de perte de représentation syndicale et d'éloignement des élu.e.s dans des instances fantômes. Lorsque l'activité spécifique est au rendez-vous, l'analyse des résultats électoraux dans la FPH montre que partout où une organisation spécifique est active, les résultats électoraux sont meilleurs !

En tenant compte de l'individualisation du travail qui se généralise et du travail d'équipe qui s'atomise, l'isolement et la fragilité des personnes nous obligent à mettre la focale sur certaines professions particulièrement insuffisamment syndiquées pour mener efficacement notre action syndicale (médecins, ingénieurs, directeurs, attachés...) ou bien à l'égard de certaines professions en passe d'être absorbées par l'activité libérale de la politique du tout ambulatoire, comme les kinés, orthophonistes et psychologues...

Le renforcement de l'UFMICT se construit à partir des liens tissés en territoire pour déployer cette activité tant auprès du secteur public que privé. Malgré la perte d'influence de la CGT auprès des directeurs de la FPH, nous constatons un regain d'intérêt pour les directeurs du privé ce qui tend à démontrer que l'activité spécifique a besoin de se renouveler constamment.

A l'instar de ce dernier exemple, plusieurs professions révèlent la difficulté de syndiquer localement certaines catégories. Concernant les adhésions en ligne via le site de l'UGICT, nous avons également besoin d'innovation.

La double structuration de l'UGICT en territoire avec les Commissions départementales UGICT qui sont adossées aux UD et au niveau des fédérations avec les UFMICT doit nous conduire à réfléchir à une structuration UFMICT en territoire.



Ingénieurs
CADRES
TECHNICIENS
Agents de Maintenance
INFORMATIENS
INFORMATICIENS
INFIRMIÈRES
MEDECINS
Educatrices
Assistants
Sociales
Etc...

COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Crédit photo : Paul Bradbury / Caia Images / GraphicObsession

**Bien assurer
mon CSE,
c'est essentiel.**



Assureur de près de 10 000 structures ⁽¹⁾, la Macif est l'assureur privilégié des Comités Sociaux et Économiques.

En assurant votre CSE à la Macif, vous bénéficiez :

- d'un accompagnement personnalisé avec un réseau de conseillers spécialisés dédié à votre écoute
- de garanties adaptées au fonctionnement et aux activités de votre CSE : la responsabilité civile et l'assurance des biens⁽²⁾
- d'avantages pour les salariés bénéficiaires de votre CSE⁽³⁾

► N°Cristal 09 69 39 49 55
APPEL NON SURTAXE

**macif.fr / rubrique « Associations et CSE »
ou par mail cse@macif.fr**



Essentiel pour moi

(1) Au 31 décembre 2019.

(2) Dans les conditions et limites fixées au contrat Multigarantie Activités Sociales Comité d'entreprise souscrit.

(3) Offre soumise à conditions valables en 2021, réservée aux salariés bénéficiaires d'un CSE ayant signé un PACTE CSE en 2021.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.

La fusion des accords CHRS et de la CCNT66 portée par NEXEM et validée par le ministère du travail, la CGT prête à aller devant le Conseil d'État

Depuis quelques années, les pouvoirs publics promulguent des lois (de l'égalité des chances des personnes handicapées du 11/02/2005, de l'adaptation de la société au vieillissement de 2016...) censées apporter des réponses aux populations concernées, mais elles se révèlent être lapidaires, loin de l'intérêt des publics considérés et parce que fourre-tout, la lecture et la compréhension en demeurent parcellaires et difficiles pour tout un chacun.

La CGT a toujours refusé de signer les « Accords CHRS ». Nous avons toujours revendiqué une intégration de ses salarié.e.s au sein de la Convention Collective du 15 Mars 1966 pour qu'ils et elles puissent bénéficier de dispositions plus favorables. En parallèle, la CGT est porteuse d'un projet de Convention Collective Unique et Étendue de haut niveau. Cependant, nous sommes fermement opposés à la fusion des champs conventionnels CCNT 66/79 (IDCC 413) et de la CCNT des Centres d'Hébergement et de Réadaptation et Sociale (Accords CHRS-IDCC783) demandée par NEXEM aujourd'hui au regard des enjeux visant la destruction des classifications, l'attaque de nos garanties collectives et de la mauvaise foi de NEXEM dans le cadre des négociations - CCNT 66 ou accords CHRS.

Depuis plusieurs mois, NEXEM, syndicat employeur de la CCNT du 15/03/1966 et de celle des Accords des CHRS tente d'imposer aux organisations syndicales le regroupement de ces deux champs conventionnels. Dans quel objectif ? La mise en place du socle conventionnel unique et étendu de bas niveau.

Dans le CCNT66, l'intersyndicale CGT, FO et Solidaires a fait valoir son droit d'opposition par deux fois de suite concernant l'accord de mise en place d'une Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) unique, les accords proposés préfigurant cette fusion des champs conventionnels.

Dans le cadre des accords CHRS, Nexem a tout bonnement refusé de négocier la mise en place d'une CPPNI.

Mais le 5 août dernier, le projet de fusion des champs conventionnels des accords CHRS (IDCC 783) et de la CCNT 66/79 (IDCC 413) passe en force et devient réalité par arrêté du ministère du travail !

Pour l'UFAS, ce chantage n'est pas acceptable.

Il est maintenant temps de faire un recours au Conseil d'Etat pour excès de pouvoir. Le gouvernement et le patronat marchent main dans la main faisant fi du dialogue social, soutenus dans cette démarche par la CFDT !

En effet, cette fusion se base sur des motifs qui sont contestables.

- ➔ La « Faiblesse de la vie conventionnelle » parce qu'il n'y a pas signature d'accords revient à dire que la négociation paritaire de branche est soumise à obligation de résultat, ce qui n'existe pas dans la loi.
- ➔ L'absence d'une CPPNI est due au refus systématique de NEXEM de négocier un accord de mise en place dans le champ conventionnel des CHRS.
- ➔ NEXEM refuse systématiquement de négocier sur des thèmes proposés par les organisations syndicales
- ➔ La fusion administrée de rattachement à une autre CCNT peut s'appliquer aux branches de moins de 5 000 salarié.e.s, ce qui n'est pas le cas des accords CHRS qui comptent 16 000 salarié.e.s.

Le projet porté par NEXEM et la CFDT n'est pas acceptable pour la CGT.

Nous revendiquons une convention unique et étendue pour l'ensemble des professionnel. le.s de notre secteur mais L'UFAS-CGT sera intransigeante sur :

- ➔ Les classifications des emplois en fonction du niveau de qualification
- ➔ L'ancienneté comme critère majeur de progression salariale
- ➔ L'absence de critères classants qui individualisent les rapports au travail soumettant le salarié au bon vouloir de son employeur.

Séjour de la Santé phase 2 pour la branche lucrative : circulez, il n'y a rien à voir !

Après une première phase de revalorisation salariale avec le Séjour 1, le gouvernement annonçait dans un courrier du 10 juillet 2020 « Une transposition de la revalorisation des grilles de rémunération des personnels paramédicaux, des filières rééducation et médico-techniques de la fonction publique hospitalière au sein des établissements hospitaliers et des EHPAD des secteurs privés non lucratif et lucratif ».

La négociation de la phase 2 du Séjour a débuté en juillet 2021. Le patronat entend aller très vite et souhaitait une mise en place dès octobre 2021 afin de ne pas se faire concurrencer par le secteur public. Nos employeurs n'entendent pas distribuer aux salarié.e.s de la branche plus que l'enveloppe de 77 millions financée à 100% sur le budget de la sécurité sociale.

La délégation CGT a demandé que la FHP mette la main à la poche afin d'abonder cette enveloppe pour élargir la liste des bénéficiaires et surtout majorer les montants ridicules imposés :

- 54 € bruts (42 € nets) mensuels pour les IDE, IDE spécialisé.e.s, cadres de santé, sages-femmes et masseurs-kinésithérapeutes
- 19 € bruts (15 € nets) mensuels versés pour les aides-soignant.e.s, les auxiliaires de puériculture, les préparat.eur.rice.s en pharmacie, les diététicien.ne.s, les manipulat.eur.rice.s en radiologie, les technicien.ne.s de laboratoire, les orthoptistes, les psychomotricien.ne.s, les ergothérapeutes, les pédicures-podologues, les orthophonistes et 0 € pour les autres.

Pour nos employeurs, il n'est pas question de rajouter un euro de plus !

Pour la délégation CGT le secteur n'a plus la capacité d'attirer de jeunes salarié.e.s ni de conserver son personnel.

La CFDT se serait-elle égarée au point de ne pas avoir remarqué la suppression dans l'avenant de la référence au SMIC afin d'éviter que les revalorisations prévues à l'accord ne soient absorbées par l'augmentation du salaire minimum ?

La FHP, sans attendre les délais légaux d'opposition aux accords, s'est empressée de communiquer cette signature dans la presse, certainement avec l'espoir de limiter la fuite du personnel soignant vers d'autres secteurs.

Face à ces mesures inégalitaires et insuffisantes, la CGT et FO ont décidé d'exercer leur droit d'opposition dès réception de la notification. Les deux organisations syndicales étant majoritaires, l'accord sera considéré non écrit.

La CGT et FO demandent la réouverture immédiate des négociations. ■

Focus sur le plan de formation 2022

Notre champ fédéral est particulièrement vaste et complexe : multiplicité des structures, diversité des professions, distinction des secteurs. L'objectif de la formation est de garantir un socle commun de connaissances à tou.te.s les syndiqué.e.s et dirigeant.e.s de la Fédération, quels que soient leur secteur d'activité professionnelle ou leur parcours militant.

L'Union Fédérale de la santé privée essaie de répondre aux besoins des syndiqué.e.s en mettant en place de multiples formations pour l'année 2022. C'est pourquoi elle en propose 26 au centre de formation Benoit Frachon à Courcelle (91), 9 à Montreuil (93) et 2 en visio-conférence.

► Elections professionnelles

Cette formation vous permettra d'acquérir des compétences pour appréhender l'organisation d'élections professionnelles, du protocole d'accord préélectoral au calcul du quorum en passant par la compréhension et l'établissement d'un PV électoral. Les outils seront également donnés pour établir le règlement intérieur.

► Savoir appréhender votre rôle de représentant.e de proximité

Cette formation vous permettra de comprendre l'importance des liens avec les CSE pour défendre les intérêts des salarié.e.s dans le respect des orientations CGT.



Le centre de formation Benoit Frachon à Courcelle.



► DSC (Délégué.e Syndical.e Central.e) coordinateur de groupe

Cette formation a pour but de vous aider à mieux appréhender l'importance de faire le lien entre la fédération, les groupes / UES / Associations / Fondations et les différentes structures et organisations de la CGT.

► CSE (Comité social et économique)

Vous saurez appréhender les prérogatives d'un.e membre CSE.

► Mieux travailler ensemble entre élu.e.s du CSE

Cette formation vous apprendra à mieux travailler conjointement entre élus et afin que chacun définisse son rôle et sa place pour être plus fort face à l'employeur.

► Trésorière du CSE

A l'issue de cette formation, les trésorier.e.s seront en capacité de mieux appréhender leur rôle, leurs missions, ainsi que leur responsabilité

► Secrétaire de CSE

A l'issue de cette formation, les secrétaires seront en capacité de mieux appréhender leur rôle et missions, ainsi que la responsabilité qui leur incombe.

► CSSCT (Commission santé, sécurité et conditions de travail)

Cette formation vous permettra de comprendre les missions et attributions de la commission, et comment tirer parti de cette réforme.

► NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)

Destiné aux délégué.e.s syndicaux et élu.e.s CSE, ce stage vous permettra d'acquérir les compétences et d'avoir les clés pour appréhender au mieux les NAO.

► Convention collective

Cette formation vous permettra d'interpréter et d'analyser la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise.

► Comité de groupe

Vous serez en capacité de négocier un accord comité de groupe et vous connaîtrez les prérogatives des élu.e.s désigné.e.s.

► Fiche de paie

Cette formation permet de lire et d'analyser les bulletins de salaire afin d'obtenir la juste rémunération des salarié.e.s.

► Travail en 12 heures et ses répercutions

Avantages et inconvénients du travail en 12 heures pour les salarié.e.s, impacts sur la santé, préconisations pour réaliser un accord dans l'intérêt des salarié.e.s.

► Licenciement

A l'issue de cette formation, vous saurez analyser les différentes formes de licenciement et serez ainsi en capacité d'accompagner les salarié.e.s.

► Droit d'alerte

Vous saurez identifier les différents droits d'alerte et comment les utiliser.

► BDES (Base de Données Economiques et sociales)

Vous saurez lire et définir tous les éléments que doivent contenir une BDES et quels moyens vous avez pour les appliquer.

► Discrimination

Vous serez en mesure d'identifier, d'analyser et de combattre toutes les formes de discrimination

► Harcèlement

Vous serez en mesure d'identifier, d'analyser et de combattre toutes les formes de harcèlement.

► Comment se sert-on du droit pour appuyer nos revendications et appuyer les droits d'un.e salarié.e

Effectuer des recherches pour appuyer légalement votre argumentation, mieux comprendre la hiérarchie des normes.

Retrouvez les calendriers des formations et fiches d'inscription sur le site fédéral :

<http://www.sante.cgt.fr/Plan-de-formations-2021>

<http://www.sante.cgt.fr/Plan-de-formations-2022>



Les retraité.e.s continuent la lutte unitaire, aidons à amplifier le mouvement !

Le 31 mars dernier, à l'appel des 9 organisations, plus de 180 manifestations et rassemblements ont eu lieu en France, où les retraité.e.s ont exprimé leur colère et leurs exigences. De même, leur présence dans les manifestations interprofessionnelles a été importante, comme lors du 1^{er} mai 2021.

Depuis 2014, des journées de mobilisation à l'appel des syndicats et des organisations de retraité.e.s ont eu lieu pour appeler les retraité.e.s à se mobiliser. Mais nous devons encore amplifier le mouvement pour gagner une retraite en bonne santé, une pension de haut niveau (aujourd'hui et pour les générations futures), la retraite dès 60 ans pour une politique de plein emploi et pas une seule pension en dessous du SMIC.

Les retraité.e.s doivent profiter de leur retraite pleinement et sans culpabilisation, ils l'ont gagné pendant la vie active et doivent revendiquer le droit au bien vieillir.

Le gouvernement et le patronat ne tirent aucune leçon de leur gestion de la crise sanitaire ; ils font le choix de ne pas changer de cap, pire, ils accélèrent, par leurs mesures autoritaires et de régression. Ainsi, la réforme des retraites, rejetée en majorité par la population, revient dans l'actualité pour diminuer les droits des salarié.e.s et des retraité.e.s. !!!

Fin juin 2021, la CGT, les syndicats et organisations de retraité.e.s, conscientes que la politique du gouvernement n'a pas changé, que les retraité.e.s vont de nouveau être mis.e.s à contribution pour le remboursement de la soi disant "dette" et pour payer l'accompagnement de la perte d'autonomie, ont décidé d'appeler unitairement à l'action le 1^{er} octobre, journée internationale des personnes âgées : « Nous ne laisserons pas le gouvernement annoncer qu'il faut mieux considérer les retraité.e.s, sans préciser que, pour les retraité.e.s, cela signifie porter un meilleur regard opposé à l'âgisme, augmenter les pensions, développer les Services publics arrêter le pillage de la Sécu pour assurer l'accès de toutes et tous à la santé et pour ce faire, mieux répartir les richesses, ... »

L'appel unitaire pour le 1^{er} octobre rappelle les 3 sujets essentiels :

- augmentation immédiate des pensions, retraites de base et complémentaires
- Sécurité sociale
- Services publics



Le 3 juin 2014 à l'appel de 6 syndicats CGT, CGC, FO, FTC, FSU, Solidaires et 3 organisations de retraité.e.s (LSR, UNRPA, FGR), 25 000 retraité.e.s ont marché à Paris pour dire non à la politique d'austérité.

Le 1^{er} octobre, créons aussi dans la Santé et l'Action sociale une dynamique pour amplifier la mobilisation afin de gagner sur les revendications des retraité.e.s.

Les mois de septembre et d'octobre sont des mois clés pour les retraité.e.s, car c'est au cours de ces mois que le gouvernement arbitrera, dans le cadre de la loi des finances, l'augmentation (ou pas...) des pensions et des retraites. D'autre part, début octobre, nos parlementaires, sur proposition du gouvernement, vont débattre du Projet de Loi du Financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2022 avec vote au parlement en fin d'année (cela concerne les retraites, la Santé et l'Action sociale...).

Les retraité.e.s rejettent le discours de nos gouvernants qui consiste à dire et à penser qu'elles et ils sont de manière inéluctable un coût pour la société. Les retraité.e.s et les salarié.e.s, les jeunes et les privé.e.s d'emplois refusent de payer la crise alors que le Capital engrange des profits sur leur dos : **+ 62 % pour les quelques plus riches de la planète, + 170 milliards pour les milliardaires français.** Cette explosion des profits au détriment d'une grande partie de la population doit cesser.

La Sécurité sociale, notre système de santé, l'ensemble des Services publics, pourtant gravement mis à mal par la politique d'austérité néolibérale, ont permis d'atténuer les effets de la pandémie et de la crise économique et sociale : nous devons reconquérir nos droits et les améliorer.

AUGMENTATION DES RETRAITES

0,4% d'augmentation au 1^{er} janvier 2021 pour les retraites de base, 1% pour les complémentaires et 1,6% d'inflation : le compte n'y est pas ! Les retraité.e.s ont été spolié.e.s par les reports et le gel des revalorisations pendant plusieurs années.

Tout augmente, sauf nos pensions : mutuelle, alimentation, logement, énergie, transport...

Un rapport gouvernemental préconise l'augmentation de la CSG, la réduction de l'abattement de 10% pour l'impôt sur les revenus des retraité.e.s et la continuité d'une sous-revalorisation et/ou d'un gel des pensions et retraites : au total, ce serait une nouvelle diminution des pensions !!!



Une pseudo-négociation, à marche forcée, sur les retraites complémentaires du privé AGIRC-ARRCO vient de confirmer fin août les choix financiers au détriment des droits des salarié.e.s et des retraité.e.s.

Augmenter les retraites et pas de pension inférieure au SMIC : c'est un investissement juste socialement et nécessaire pour l'économie, financé par les cotisations sociales.

SOINS, PRÉVENTION, RECHERCHE

La pandémie a démontré que la Sécurité sociale est un bien essentiel : accès aux soins, besoin de prévention et la nécessité d'un investissement pérenne dans la recherche médicale.

Les dividendes indécentes versés aux actionnaires des groupes pharmaceutiques ou des groupes financiers des EHPAD doivent être réinvestis dans la prévention, la recherche et les soins, les emplois nécessaires, la formation, la reconnaissance salariale des qualifications exigées. La santé n'a pas de prix : ce ne doit pas être une valeur marchande. Les vaccins sont un bien public mondial, la levée des brevets est urgente. Le gouvernement fait le choix inadmissible de sanctionner et d'imposer des mesures restrictives sur les libertés au lieu d'assurer le financement des besoins.

Portons l'exigence, partout, d'une Sécurité sociale intégrale à 100% (comprenant l'accompagnement de la perte d'autonomie et le handicap) intégrée dans la branche maladie financée par les cotisations sociales.

SERVICES PUBLICS

Depuis le début de la pandémie, tous les services publics sans exception ont aussi fait la démonstration de leur utilité et de leur efficacité. Nous ne pouvons pas laisser le gouvernement et le patronat les casser pour les privatiser, au détriment des besoins réels de la population sur tout le territoire : services sociaux, transports, énergie....

Tous les Services Publics sont nécessaires pour la cohésion sociale, l'équilibre et l'aménagement des territoires. Ils sont aussi une richesse et un investissement pour le développement économique et industriel, la transition écologique.

Aidons à la mobilisation unitaire des retraité.e.s de la Santé et de l'action sociale dans nos sections de retraité.e.s, dans les USD, les USR pour porter ces revendications :

- ❖ Le 1^{er} octobre dans les actions des retraité.e.s
- ❖ Le 5 octobre dans les manifestations interpro avec les salarié.e.s, les jeunes, les privé.e.s d'emplois
- ❖ Dans toutes les initiatives de cet automne.



👉 Pour la CGT, vouloir bien vieillir commence dès la naissance !



Numéro de juillet-août 2021 du magazine de l'UCR



👉 Pensez à abonner les retraité.e.s syndiqué.e.s et proposez l'abonnement aux retraité.e.s : <http://www.ucr.cgt.fr/abonnement.php>



VIVEZ LE HANDICAP AUTREMENT, avec des dispositifs sur mesure

Le handicap vous concerne, vous ou l'un de vos proches ? Vous souhaitez améliorer votre qualité de vie ou accéder à des loisirs ?

Grâce à votre complémentaire santé et/ou prévoyance, des solutions concrètes et personnalisées vous sont proposées.

Pour en savoir plus sur votre accompagnement social, consultez notre site internet malakoffhumanis.com



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Récompensée pour sa gamme **LMF Santé**



Référence du monde syndical, mutuelle de résistance, d'innovation et d'action, La Mutuelle Familiale est récompensée pour ses niveaux de remboursement en optique et en dentaire et ses nombreuses prestations en prévention et bien-être.

Avec LMF santé, vous bénéficiez d'un accompagnement au plus près de vos besoins et de tous les avantages d'une Complémentaire de vie®.

Être une *Complémentaire de vie*®
c'est vous accompagner à chaque instant